



ATTESTATION DE SURFACE DE PLANCHER

A joindre au dépôt du permis de construire

LOTISSEMENT « Le Chalet » à LOUPLANDE (72)

(Justification des droits à construire)

Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN, co-gérant, atteste que :

La surface de Plancher nette maximale autorisée sur le lot N° 10 du lotissement dénommé ci-dessus est la suivante :

➤ Superficie du terrain : 445 m²

Surface de plancher	200 m ²
---------------------	--------------------

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT

La SARL BGBD AMENAGEMENT,
Représenté par Monsieur DROUIN Anthony

Atteste

Que les équipements desservant le lot n° 10 à « Le Chalet » à LOUPLANDE (72) sont achevés

Fait aux Ponts de Cé,
Le 13 juillet 2020

Le Maître d'Ouvrage

FONCIER AMENAGEMENT
SARL BGBD au capital de 1 600.00 euros
51A Chemin de la Brosse
49130 LES PONTS DE CE
(Siret 492 799 358 00014)